



**Relevé de décisions du Conseil d'Administration**  
**Séance du 25 février 2016**  
**- Rennes -**

Référence	RD_DIR_CA 2015_02_25
Révision	0
Date d'application	25 février 2016
Version	1

**Pour information : 19 membres présents et 8 membres représentés sur 29 membres en exercice.**

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le CA approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015.	unanimité	Mise en ligne sur site web et intranet
➤ Le CA exprime sa vive préoccupation devant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conséquences défavorables des rédactions statutaires pour les élèves précédemment contractuels et ceux issus du troisième concours, qui subissent, durant leur scolarité, une perte parfois très considérable de revenus ;</li> <li>• L'absence d'actualisation du régime indemnitaire de l'ensemble des élèves fonctionnaires, depuis de très nombreuses années, les indemnités de formation et les indemnités forfaitaires ne correspondant plus aux charges des élèves qu'elles sont réputées compenser ;</li> <li>• L'inéquité de situation entre les scolarités des écoles comparables du service public et la perte d'attractivité des concours concernés, les élèves préférant opter pour des écoles offrant une meilleure prise en charge durant la scolarité.</li> </ul> Le CA alerte en conséquence les ministères de tutelle et sollicite leur intervention pour une correction rapide de la réglementation, permettant de maintenir la diversité des recrutements, notamment le troisième concours, dont la première rentrée d'élèves vient d'intervenir en janvier 2016.	unanimité	Motion adressée au Secrétariat général des ministères sociaux
➤ Le CA approuve le compte financier 2015.	unanimité	
➤ Le CA décide d'affecter au compte 106.82 « Réserves facultatives » l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 constaté au compte financier l'EHESP, soit la somme de 2 728 537,79 €. Le montant du compte 110 « report à nouveau - solde créditeur » passera ainsi de 0 € à 2 728 537,79 €.	unanimité	
➤ Le CA approuve la nouvelle organisation de la direction des études, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La définition de ses missions stratégiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– la définition et la responsabilité de la politique de formation,</li> <li>– la veille stratégique,</li> <li>– le cadrage des relations avec les ministères, les partenaires académiques, les milieux professionnels,</li> </ul> </li> </ul>	13 voix pour 12 abstentions 2 contre	Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle

<ul style="list-style-type: none"> <li>- le pilotage des projets pédagogiques et de formation et l'appui aux responsables de formation,</li> <li>- l'animation des instances de concertation et de décision (ainsi que leur description) ;</li> <li>• L'organigramme cible découlant de ces missions ;</li> <li>• Le principe de rattachement des filières de formations statutaires dans les départements d'enseignement et de recherche.</li> </ul>		
<p>➤ Le CA approuve la nouvelle politique de restauration, qui se décline selon 2 propositions distinctes et complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En premier lieu, la mise en œuvre de 6 grands axes d'amélioration portant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les évolutions de l'organisation des diners</li> <li>- Une cafétéria à sa juste place et le petit déjeuner relocalisé</li> <li>- Une restauration exemplaire</li> <li>- Des offres alimentaires plus adaptées</li> <li>- Un service fluide</li> <li>- Une nouvelle organisation</li> </ul> </li> <li>• En second lieu, le principe d'externalisation de la gestion de l'ensemble des prestations de restauration, dans le respect des droits des personnels fonctionnaires.</li> </ul>	15 voix pour 5 abstentions 6 contre	Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle
<p>➤ Le CA approuve le tarif de remplacement des cartes multiservices ou porte-clés magnétiques d'un montant de 10 € TTC.</p>	unanimité	Application immédiate

*N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de ce CA du 25 février 2016 sera soumis à l'approbation lors de la séance d'installation du nouveau CA.*

#### Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	25/02/2016		
Prénom Nom	Manuel COAT		